

Courrier de l'inspectrice d'académie

transmis par Mme Lesèche, directrice de l'élémentaire de Veneux-les-sablons

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les directeurs,

La reprise des cours le lundi 2 novembre débutera, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, par une matinée d'hommage à Samuel PATY, assassiné le vendredi 16 octobre, et par l'affirmation, à travers cet hommage, de l'unité de la communauté éducative tout entière autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité. Dans cette perspective, tous les personnels auront vocation à être présents dans les écoles et les établissements.

Je souhaite dès à présent vous indiquer les premières modalités d'organisation de la matinée, après échanges avec les organisations syndicales et les associations d'élus. Elles seront à inscrire dans le protocole sanitaire précisé ce jeudi.

Un premier temps, jusqu'à 10h00, permettra aux équipes éducatives de se réunir pour exprimer et partager leur émotion, pour envisager de manière collective l'organisation de la matinée dans la perspective de prolonger les travaux sur la période à venir.

Lors de ce premier temps, les professeurs n'auront donc pas la charge de leur classe : il convient de veiller à la bonne information des familles relative à ces aménagements.

Les maires ont été sollicités pour demander aux familles qui le pourront de n'emmener leurs enfants à l'école qu'à 10 heures et pour prévoir un accueil de ceux qui ne pourraient être déposés à cette heure.

Une discussion avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne est en cours sur l'organisation des transports scolaires ce lundi 2 novembre, même si compte tenu des délais impartis, il semble difficile de modifier les transports scolaires.

Un deuxième temps consistera, après accueil des élèves et prise en charge par leur professeur, en une séance pédagogique en classe.

Les professeurs, épaulés s'ils le souhaitent par un autre membre de la communauté éducative, répondront aux questions de leurs élèves sur l'attentat et engageront une réflexion autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du rôle de l'École.

Pour ce faire, ils pourront s'appuyer sur les ressources mises à leur disposition (déclinées par cycle pour l'école primaire, puis pour le collège et pour le lycée) qui seront transmises à l'ensemble des personnels.

L'utilisation de ces ressources est préconisée ; les professeurs pourront cependant, s'ils le souhaitent, exploiter les documents qu'ils auront envisagés.

Ce travail, engagé le lundi matin, gagnera à être poursuivi dans la semaine et ultérieurement : il importe de l'inscrire dans un temps long afin de garantir les apprentissages des élèves.

Un troisième temps, enfin, consistera en un hommage solennel à Samuel PATY.

Élèves et adultes se réuniront selon les modalités définies au sein des écoles. Le directeur d'école procédera à la lecture d'un court texte (la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888) au terme de laquelle, à 11h15, une minute de silence sera observée.

De la maternelle au CE2, la séance dans la classe sera suivie d'un temps calme ou d'une modalité pédagogique adaptée à l'âge et au niveau des élèves.

Aux côtés des personnels de l'école, des représentants de l'État et des élus pourront participer à ce troisième temps. Il sera précisé que les élus présents ne prendront pas la parole durant ce temps d'hommage.

Les inspecteurs et les équipes de circonscription seront en appui des professeurs sur les contenus et en soutien pour les enseignants qui le souhaiteraient.

Les emplois du temps habituels reprendront le lundi après-midi. Les professeurs qui en exprimeraient le besoin pourront recevoir l'appui et l'aide d'un collègue ou d'un personnel d'éducation lors de l'après-midi.

Bien cordialement,